



*Les « Mangeux d'ail » ont construit
leurs longues maisons et semé dans
le limon de la Loire.....*

ASSOCIATION SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE

à caractère socioprofessionnel, culturel et patrimonial

« Serviteur du terroir baratton »

*Membre de la SPPEF, Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la
France et de la Fédération Patrimoine-Environnement*

20, rue du Vernet - 58000 NEVERS

saint-fiacre58@orange.fr

Tel 06 10 39 57 26

www.loire-baratte.com

Communauté de communes
Lettre ouverte à Mmes et M. les Maires

Projet de route Prés de Comte
Zone humide de la Baratte (Nevers, Nièvre)

Nevers, le 8 novembre 2010

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes sur le point d'engager votre responsabilité morale et financière dans le cadre d'un projet de route (reliant l'autoroute à Nevers est) à travers les Prés de Comte, sur le Val de la Baratte (commune de Nevers).

Il est de notre devoir de vous informer que nous ne cautionnons pas ce projet dans la mesure où ce secteur, zone humide et inondable (PPRI aléas forts), constitue un potentiel environnemental reconnu au niveau national avec notamment la découverte récente d'une nouvelle espèce de coléoptère l'Apion Voisini qui fait suite à la reconnaissance de l'Agriion de Mercure, entre autres.

Les expertises faunistiques réalisées régulièrement prouvent la diversité d'une faune générale et remarquable (protégée) riche et d'une flore non moins intéressante (expertises et inventaires disponibles sur notre site internet www.loire-baratte.com). Les directives européennes, transposées en droit français protègent la faune remarquable : directive oiseaux, amphibiens...

Cette zone humide (réservoir de biodiversité) est contenue entre deux zones Natura 2000 et une ZNIEF. Sur ce dernier point, la loi Grenelle II prépare l'avenir en intégrant la notion de continuité écologique dans le chapitre urbanisme. La faune ne connaît pas de frontières. Elle emprunte des corridors écologiques. Pour lui permettre ses déplacements en toute sécurité, des continuités écologiques devront être restaurées lorsqu'elles ont été endommagées y compris des passages aménagés sur et sous les autoroutes. La loi impose les trames verte et bleue d'ici 2012 comme outil d'aménagement du territoire et exige des mesures compensatoires en cas d'atteinte portée aux continuités écologiques. L'esprit de Nagoya renforce encore toutes ces dispositions.

Des demandes ont d'ailleurs été formulées depuis longtemps pour protéger le site : arrêté de protection de biotope, zone agricole.... Par votre acceptation de ce projet de route vous ruineriez les efforts de valorisation poursuivis depuis plusieurs années ce qui rentrerait en contradiction avec la réglementation qui se durcit.

Le Val de la Baratte constitue un paysage périurbain de choix grâce aux jardins maraîchers historiques où des projets agricoles, d'environnement, de recherche, de pédagogie et de culture y sont développés en liens avec les enjeux des villes durables. Les Prés de Comte font partie intégrante du cadre de vie de plusieurs centaines d'habitants, habitat collectif et pavillonnaire, de lycée, collège, écoles, maison de retraite, gendarmerie...

Par ce courrier, nous en appelons à votre sens des responsabilités et vous demandons de renoncer à cautionner, vous aussi, un projet destructeur pour l'environnement, la communauté nivernaise et nationale.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations cordiales.

Brigitte Compain-Murez
Présidente

Liens sur notre site internet :

- Expertises faunistiques et floristiques de la zone humide de la Baratte
- Une nouvelle espèce de coléoptère (l'apion voisini), découverte nationale
http://www.loire-baratte.com/Fichiers_pdf/ApionYG.pdf
- + Liste des coléoptères inventoriés en 2009 sur les prés de Comte
<http://www.loire-baratte.com/> (dans actu 2010)
- Description paysagère du Val de la Baratte
http://www.loire-baratte.com/Fichiers_pdf/diagpaysage.pdf

Expertise faunistique et floristique zone humide de la Baratte
[http://www.loire-baratte.com/Fichiers_pdf/EXPERTISE FAUNISTIQUE FLORISTIQUE ZONE HUMIDE %20BARATTE 2007%20.pdf](http://www.loire-baratte.com/Fichiers_pdf/EXPERTISE_FAUNISTIQUE_FLORISTIQUE_ZONE_HUMIDE_%20BARATTE_2007%20.pdf)

Copie : Conseiller de l'association : Maître Corinne Lepage, Cabinet Huglo-Lepage

CC . M. le Préfet de la Nièvre, Mme Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, M. le Maire de Nevers, SDAGE, M. Bourven, Directeur de la DDT, M. Demortière, Président du Conseil Local de Développement Durable, M. Pierre Balique, Directeur de la Chambre d'Agriculture, Mme la Présidente de Loire Vivante, M. Le Président de Solidaire avec les Paysans, M. Laleure, expert naturaliste, M. le Président de la LPO